

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 34 (1962)

Heft: 10

Artikel: Propriété par étage

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-125355>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En Allemagne: fin de la crise du logement en 1963

44

Voilà un pronostic que l'on retrouve depuis quelque temps dans la presse allemande et notamment dans *Die Welt*. De leur côté, en France, *Les Echos* notent :

« Le «miracle allemand» n'a pas été seulement de nature monétaire: la reconstruction des villes les plus bombardées d'Europe, la fourniture de logements à près de treize millions de réfugiés en une dizaine d'années, tels ont été les deux tours de force réalisés par l'Allemagne de l'Ouest en matière de construction.

» Les réalisations témoignent également du soin avec lequel les architectes et les urbanistes allemands se sont efforcés de donner à leur pays un visage moderne et accueillant; certes, les imperfections ne manquent pas, mais la tâche accomplie à Francfort, à Stuttgart, à Bonn est tout de même remarquable: près de six millions de logements, dont trois et demi de type social, ont été construits depuis 1949 et l'on peut considérer aujourd'hui que la crise du logement touche à sa fin, résultat d'autant plus remarquable que la politique du logement ne fut définie qu'en 1949 seulement, succédant à une période d'improvisation générale au cours de laquelle on «fit feu de tout bois».

» Le nombre de logements construits dans l'année était de 218 500 en 1949 et de 590 000 en 1959. Les logements de 1 et 2 pièces représentaient, en 1952, 16% du total et, en 1959, 8,8% seulement, tandis que ceux de 5 pièces et plus sont passés de 9 à 24,7%.

» Les frais nets de construction d'un logement nouveau – non compris l'achat du terrain et l'aménagement de la voirie – atteignaient, en 1959, 31 000 NF contre 12 000 en 1950. La hausse des matériaux et des salaires a majoré de 50% les coûts de la construction de 1950 à 1959.

» Le Ministère fédéral de la construction estime que la crise du logement aura disparu en 1963.»

Propriété par étage

Le bruit court que le Département fédéral de justice et police achève la préparation d'un projet de loi sur la révision du droit de copropriété et l'introduction de la propriété par étage. Le texte pourrait être soumis aux Chambres cette année.

Voilà une bonne nouvelle. Le coût actuel de la construction rend toujours plus difficile l'accès à la propriété immobilière. La propriété par étage rendrait plus aisée l'achat de locaux commerciaux par le chef d'entreprise ou d'un logement par le particulier.

Sans prétendre être la panacée, l'introduction de la propriété par étage apporterait une amélioration indéniable. Aussi l'aboutissement rapide du projet est-il très souhaitable.

GPV.

ENTREPRISE
A. ABREZOL
PLATRERIE
PEINTURE

LAUSANNE Rue César-Roux 22 Tél. 22 86 00

**Banque
Centrale Coopérative** 

GENÈVE
40, rue du Rhône
Tél. (022) 26 32 40

Crédits de construction
Prêts hypothécaires
aux meilleures conditions

RICHARD FRÈRES

Ferblantiers-couvreurs - Maîtrise fédérale

Lausanne - Valentin 58
Morges - Rue de la Gare 30

